

au dedans son unité morale. Voulant poursuivre la mauvaise foi jusque dans ses derniers retranchements, ils n'ont pas dédaigné de répondre aux reproches que l'on fait aux religieux de s'ingérer dans la politique ; puis, loyalement, « conscients des limites mais aussi de l'étendue de leurs droits », ils ont offert de remédier aux abus qui leur seraient signalés et rappelé que le Souverain Pontife lui-même s'était déclaré disposé à prendre en sérieux examen les inconvénients qui pourraient exister.

Ce n'est ni le temps, ni le lieu de revenir sur ces considérations. Nous vous les rappelons seulement, Nos TRÈS CHERS FRÈRES, afin que vous sachiez que l'Eglise de France tout entière, à la suite du Souverain Pontife et en s'inspirant de ses sentiments, s'est levée pour apporter son témoignage en faveur des Congrégations religieuses, et qu'aucune accusation, d'où qu'elle vint, n'est restée sans réponse.

Ce n'est pas à dire, cependant, que nous puissions espérer le triomphe de la vérité et de la justice sur l'impiété et le mensonge. Il semble, au contraire, à ne regarder les choses qu'au point de vue humain, qu'une fois encore le droit sera opprimé par la force, et la liberté outragée : il semble qu'après avoir exigé des Congrégations religieuses des démarches dont le but, disait-on, était de régulariser des situations acquises, comme si leur longue existence et les services rendus ne leur donnaient pas droit de cité dans leur propre pays, on doive ne leur laisser d'autre alternative que l'exil ou la mort.